

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.*

DÉCISION N° 000-14508-2007/DEF/EMM/ORJ modifiant la décision n° 374/DEF/EMM/PL/ORA du 14 juin 2004 (BOC, p. 3792 ; BOEM 113 et 140) relative à l'autorité du domaine d'expertise particulier «sécurité des installations à terre».

Du 23 avril 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 3 5 2 S

Texte modifié :

Décision n° 374/DEF/EMM/PL/ORA du 14 juin 2004 (BOC, p. 3792 ; BOEM 113 et 140).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.1, 140.1.

Référence de publication : BOC N°20 du 27 août 2007, texte 20.

La décision n° 374/DEF/EMM/PL/ORA du 14 juin 2004 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres, rubrique « texte abrogé », corriger pour lire :

« Décision n° 132/DEF/EMM/PL/ORA du 23 janvier 2004 (BOC, p. 1555 ; BOEM 113 et 140). »

2. Point 7, corriger le 2e alinéa pour lire :

« La décision n° 132/DEF/EMM/PL/ORA du 23 janvier 2004 relative à l'autorité du domaine particulier «sécurité des installations à terre» est abrogée à la même date. »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major «soutiens et finances»,*

Bernard LENOIR.